

**COMMUNE DE JAUSIERS**  
**MARCHÉS DES DIMANCHES MATINS SAISON ESTIVALE**

Veillez trouver ci-dessous la réglementation pour l'installation sur les marchés des dimanches matin durant la période estivale.

Les tarifs indiqués ont été approuvés par décision du Conseil Municipal le 14 juin 2016.

<b>Dimensions emplacement</b>	<b>Saison</b>	<b>Journée</b>
- 3m	60 Euros	15 Euros
De 3m à 6m	90 Euros	25 Euros
+ 6 m	120 Euros	35 Euros

Nous vous demandons de bien vouloir compléter et nous retourner au plus tôt votre confirmation de réservation d'un emplacement (acte d'engagement joint), accompagné d'un chèque d'un montant de .....Euros établis à l'ordre de la Trésorerie de Barcelonnette ainsi que la copie de votre inscription auprès des Chambres des Métiers ou de Commerce, ou de votre carte de commerçant ambulant ou de tout autre document vous autorisant à vendre sur les marchés.

Sans ces imprimés, vous ne pourrez pas vous installer.

Lors de votre première installation, votre emplacement sera défini par l'ASVP et en aucun cas vous ne pourrez en changer sans l'autorisation du Maire.

En ce qui concerne les branchements électriques une borne a été mise en place en bordure de la Place St Nicolas de Myre face à la boulangerie.

**Des containers sont à votre disposition à proximité de la Place de l'Eglise et cette dernière devra être propre après votre passage.**

**REGLEMENT MARCHES SAISON ESTIVALE**

Les installations sur la place de l'Eglise, à compter du premier dimanche de juillet, devront se faire à partir de 7h le matin et être terminées à 13h30.

Les barrières d'accès à la place seront ouvertes et fermées par un agent des services techniques.

Les emplacements définis le premier jour de l'installation seront les mêmes durant toute la saison et aucun changement ne sera autorisé sans l'accord de la Mairie.

Les raccordements électriques seront effectués sur la borne placée à l'angle du terrain de boules en face de la boulangerie.

La place devra rester propre, des containers sont mis à disposition dans l'abri situé devant « les Bartavelles ».